

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20150413_15

Séance du 13 avril 2015

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 14

Date de la convocation :

4 avril 2015

Date d'affichage :

20 avril 2015

L'an deux mil quinze, le treize avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Lydie CHANEZ, Michaël FUMEY, Nicolas GRFFOND, Jean-Marie GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE (procuration à Claudine QUATREPOINT) Nelly GIROD (procuration à Jean-Marie GIROD), Jérôme BORNE.

Mme Claudine QUATREPOINT a été désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Le Maire, rappelle au conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique paritaire.

Considérant que Mme Nathalie PENTRELLA a passé le concours d'adjoint administratif 1^{ère} classe à la section de 2003 et qu'elle a été nommée à ce grade le 1^{er} avril 2004 dans sa collectivité d'origine. Au bout de 6 ans d'ancienneté dans ce grade, elle a été nommée au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe. Au 1^{er} avril 2015, elle peut prétendre à un avancement de grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Considérant que Nathalie PENTRELLA est employée dans notre collectivité depuis le 1^{er} décembre 2008 sur un poste à 35h à temps partiel.

Le Maire propose au conseil municipal :

- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à raison de 35h hebdomadaires à temps partiel correspondant à 80 %.
- la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à raison de 35h hebdomadaire à temps partiel correspondant à 80 %.

Le conseil municipal accepte la proposition de M. le Maire et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces nécessaires.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Florent Serrette'.

Florent SERRETTE